Il serait donc inutile et dangereux de discuter longuement avec vous même si oui ou nou vous avez consenti. Vous n'arriveriez à aucun résultat positif et vous vous exposeriez à faire revivre la tentation. Tenez-vous en au premier jugement de la conscience: j'ai consenti, ou je ne puis pas affirmer positivement avoir consenti.

Cela suffit pour l'intégrité de la confession.

Saint Alphonse de Liguori explique, par un exemple saisissant, les trois opérations de la volonté dans les tentations de mauvaise pensée.

Voici ce qu'il dit :

Un nomme revient de la chasse, ayant bien faim et bien soif. En arrivant à la maison, il trouve la table servie et s'écrie tout joyeux: "Ah! à la bonne heure, je vais manger de bon appétit." Mals à ce moment on lui dit: "Ne "touchez pas à ces viandes, elles sont empoisonnées!" A ces mots, il se lève et quitte aussitôt la table. préférant la vie à la satisfaction de son appétit.

C'est l'image du chrétien qui, en face des appels de la sensualité, se souvenant de la loi de Dieu, repousse aussitôt les sollicitations mauvaises et remporte une glorieuse victoire.

"Ces viandes sont empoisonnées! n'y touchez pas."

En entendant cet avis, l'homme continue encore à promener des regards curieux sur la table, mais, réfléchissant aux conséquences fatales qu'il y aurait pour lui à goûter ces mets, il sort..... La volonté a été un peu négligente, tardive à agir, pourtant, elle s'est décidée à dire non. C'est le péché véniel.

"Ces viandes sont empoisonnées!" L'homme emporté par la sensualité, ne veut rien entendre. "Qu'importe les "conséquences! j'ai faim et soif, je vais me rassassier" et, se mettant à table, il boit et mange à son appétit. C'est le péché mortel.

(à suivre)